

PV 59^{ème} AG – LOUDEAC Samedi 4 juin 2016

Le Secrétaire Général Matthieu Jouan souhaite la bienvenue aux représentants des clubs, il remercie le club et la Municipalité de Loudéac de nous accueillir.

Il présente le déroulé de la journée, et propose au président Jean-Yves Caer d'ouvrir l'Assemblée Générale puisqu'à 9h40 le quorum est atteint avec 618 voix sur 764 représentant 149 clubs sur 165

Le président Jean-Yves Caer déclare la séance ouverte.

Mot de bienvenue du Président de la Ligue de Bretagne de handball et interventions

Le président Jean-Yves Caer remercie la municipalité de Loudéac pour la mise à disposition de cet équipement, le club de Loudéac qui nous a aidé pour l'organisation de cette Assemblée Générale.

Le président rappelle les chantiers qui sont en cours :

- La réforme territoriale et la gouvernance pour les années à venir
- La professionnalisation des clubs avec l'accompagnement du groupement d'Employeurs
- La formation à travers l'IFOHB
- Les animations périphériques du Mondial 2017

Il rappelle la nécessité de travailler ensemble, clé du handball breton pour l'avenir et pour être plus performant.

Il termine son propos en remerciant tous les bénévoles et tous les professionnels des clubs, les partenaires institutionnels et privés, les administrateurs et salariés des comités et de la ligue.

Il félicite toutes les équipes pour les brillants résultats et particulièrement le Brest Bretagne handball pour sa victoire en finale de la Coupe de France.

Monsieur Pierre Puntelli, président du club de Loudéac, souhaite la bienvenue à tous les participants, et remercie madame Boulanger, Conseillère des Côtes d'Armor, monsieur Huet, maire de Loudéac, et l'adjoint aux sports : grâce à eux l'organisation a pu être possible sur la commune de Loudéac.

Il remercie également Marie-Christine Biojout, déléguée fédérale, d'être parmi nous aujourd'hui.

Il tient à remercier Loïc Rolland et Loïc Bellec, qui animent bien souvent l'équipe des bénévoles du club.

Monsieur Gérard Huet, Maire de Loudéac, salue l'assemblée et dit son plaisir d'accueillir pour la deuxième fois en 4 ans le handball breton. De nombreuses rencontres se déroulent sur le territoire de Loudéac au vu de sa situation géographique. Le Palais des sports, inauguré depuis peu, accueille le handball, Monsieur le Maire est extrêmement satisfait de la remontée du club de handball en nationale 2. Il souhaite aux participants une assemblée studieuse.

Madame Béatrice Boulanger, conseillère départementale, présente le département des Côtes d'Armor et ses actions en faveur des jeunes talents vers le sport de haut niveau et félicite le retour du club de l'AL Loudéac en N2. Le centre Bretagne vibre à chaque match du club de l'AL Loudéac handball. Elle remercie et félicite tous les bénévoles qui participent à la bonne santé du club, et bon vent à la Ligue de Bretagne de handball.

Madame Jacqueline Palin, président du CROS Bretagne, ravie d'être parmi les handballeurs ce jour, souligne la très bonne santé du handball breton et salue son dynamisme.

Mathieu Jouan, reprend la parole, en soulignant que Marie-Christine Biojout, déléguée fédérale interviendra ultérieurement.

Il excuse :

- Marie-Laure Etienne, directrice adjointe de La jeunesse et des sports
- Yannick Barillet, directeur de la jeunesse et des sports
- Jean-Yves Le Drian, président du Conseil Régional

Il invite les participants à regarder le film retraçant la saison sportive 2015-2016, il remercie Hugo Andrieux et Benjamin Chatard pour la réalisation de cette vidéo.

Le secrétaire général passe la parole à Marie-Christine Biojout, déléguée fédérale, qui fait part de son émotion et de son plaisir d'être en Bretagne. Elle remémore les instants magiques des Assises du handball.

La Bretagne est suivie de près par la fédération car elle est souvent innovante. Elle ne doute pas de la réussite de la réforme territoriale, car le handball est un sport collectif, et ensemble on va construire le handball de demain.

Avant l'approbation du PV de l'AG 2015, le secrétaire Général fait part de l'évolution du quorum :
146 clubs – 709 voix

Adoption PV AG juin 2015 à LANDIVISIAU

Contre : 0 Abstention : 0 **Adopté à l'unanimité**

Rapport Moral du Secrétaire Général

166 clubs affiliés au 30 avril 2016, 30 343 licenciés, des effectifs stables et même en légère progression mais une évolution différente d'un département à l'autre.

Un point de vigilance doit être apporté sur les catégories 17/18 ans et -9 ans qui présentent des baisses significatives.

Les résultats des équipes nationales sont très bons (Brest Bretagne HB en LFH avec également la victoire de la coupe de France à Bercy le 21 mai dernier dans une ambiance rarement égalée.

Le Saint Grégoire RMH en D2F - CJF ST Malo et l'AL Loudéac accèdent à la N2., CESSON RMH réalise une Belle saison.

La mise en place de la nouvelle version de Gest'hand accompagnée avec beaucoup de professionnalisme par les équipes administratives salariées de la ligue mais aussi des comités, pilotées par la directrice administrative de la LBHB.

La consolidation des projets lancés tout au long du mandat et à la préparation de la future gouvernance dans le cadre d'une démarche territoriale et la rédaction des nouveaux statuts en conformité avec ceux de la FFHB votés lors de la dernière AG fédérale.

La volonté de la future gouvernance :

- Optimiser le fonctionnement des instances territoriales
- Simplifier le fonctionnement du Handball Breton
- Diminuer les contraintes administratives
- Développer les pratiques (qualitatif / quantitatif)
- Adapter à la réforme territoriale engagée par l'Etat et les collectivités territoriales
- Renforcer la représentativité des clubs dans nos instances et la démocratie
- Professionnaliser les fonctionnements

La préparation du Mondial 2017 à BREST et la validation de la candidature de la ligue à l'Euro 2018 devrait permettre de poursuivre le développement du handball et communiquer sur le haut niveau en Bretagne.

Vote du rapport moral su Secrétaire général Matthieu Jouan :

Contre : 0 Abstention : 0 **Adopté à l'unanimité**

Election d'un nouveau membre

Le secrétaire Général invite Alain Péron à se présenter : première licence en 1975, Alain Péron a occupé différentes fonctions (arbitre, entraîneur, président de club), membre de la commission de discipline depuis plusieurs années, instructeur précédemment au sein de la C° de Discipline, formateur d'arbitre, bénévole lors du mondial féminin 2007 à St Brieuc. Il a été coopté au CA de la ligue et il est demandé à l'AG de se prononcer sur sa candidature.

Aucun club ne souhaite voter à bulletin secret, il est donc demandé aux clubs de se prononcer par vote à main levée.

Contre : 0 Abstention : 0 **Elu à l'unanimité**

Rapports des commissions

Le secrétaire général rappelle que seul le rapport financier 2015 est soumis aux votes – Les autres rapports sont commentés par chacun des présidents :

- o Commission Organisations des compétitions.
- o Commission d'arbitrage.
- o Equipe Technique Régionale, rapports d'activités
- o Commission des obligations (CMCD)
- o Commission de discipline
- o Commission Statuts et Règlementation
- o Commission Equipement
- o Commission médicale
- o Commission Réclamations et Litiges

Avant de passer au rapport financier, le secrétaire général remercie l'ensemble des commissions pour le travail effectué au service du handball.

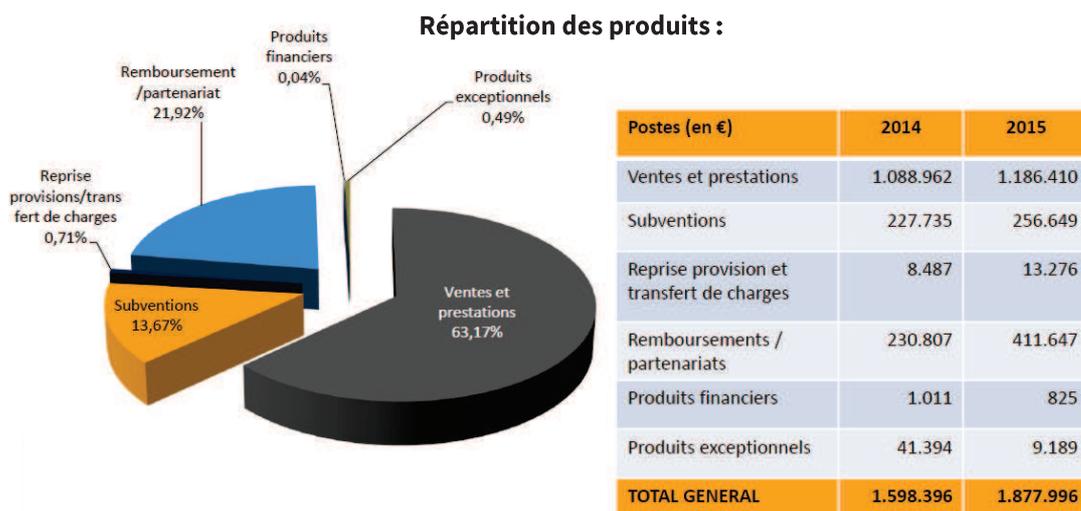
Rapport financier et rapport de l'expert-comptable

Olivier Chilard commente le rapport qu'il a rédigé, avec une présentation cette année par sections analytiques.

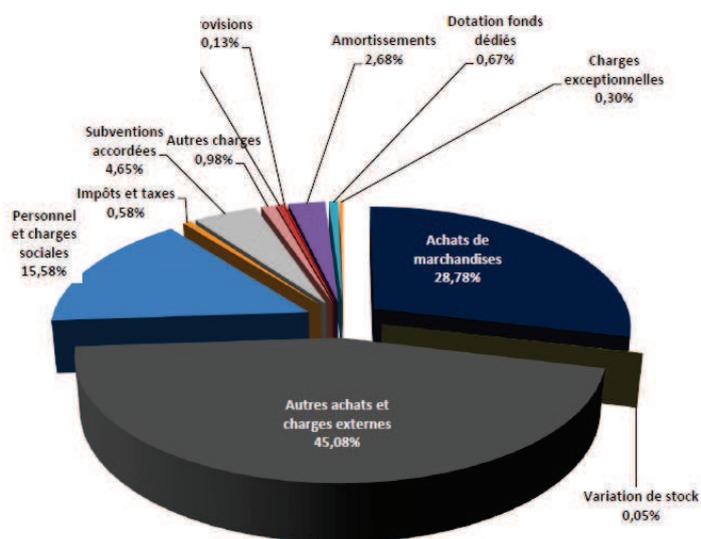
A noter en 2015 : 4 actions qui ont générés des coûts financiers inhabituels tant en recettes qu'en dépenses :

- L'AG fédérale à Brest
- France-Slovénie Féminin également à Brest
- La subvention CNDS « territorialisée » : la ligue reçoit globalement l'ensemble du CNDS pour le territoire, et une répartition est ensuite décidée au BT.
- Les formations qui pour la première année ont été gérées par l'IFOHB

Il invite Monsieur Brun expert-comptable à commenter les résultats :



Affectation des charges



Postes (en €)	2014	2015
Achats marchandises	535.201	537.999
Variation de stock	1.934	859
Autres achats et charges externes	576.429	842.740
Personnel et charges sociales	289.418	291.265
Impôts et taxes	9.336	10.854
Subventions accordées	27.000	87.022
Autres charges	3.767	18.276
Charges financières	8.928	9.552
Provisions	36.698	2.511
Amortissements	38.677	50.117
Dotation fonds dédiés	39.055	12.546
Charges exceptionnelles	53.760	5.698
TOTAL GENERAL	1.620.203	1.869.439

Le résultat 2015 est bénéficiaire de 8 557 euros contre 14 306 en 2014, avec une part de 14% de financement au niveau des institutions (subventions), aides qui concernent des postes et des actions sportives. Le fonds de roulement s'élève à 281 347 euros à la clôture de l'exercice. La situation est saine.

Le trésorier Olivier Chilard intervient pour apporter une précision concernant la match France-Slovénie : c'est une organisation conjointe Ligue de Bretagne – Comité du Finistère. Le bénéfice de cette opération a donc été partagé.

Il demande à Monsieur Chastanet, commissaire aux comptes, de le rejoindre à la tribune.

Monsieur Chastanet se présente. Il informe l'assemblée générale que l'association ligue de Bretagne a l'obligation de se doter d'un commissaire aux comptes. Ceci résulte d'une obligation réglementaire : les associations qui reçoivent de l'Etat, ou des collectivités, une subvention supérieure à 153 000 euros sont tenues de désigner un commissaire aux comptes : ce qui avait été fait lors de la précédente AG et pour 6 ans.

La restitution auprès de l'Assemblée générale se fait sous la forme de 2 rapports :

- Rapport sur les comptes annuels (bilan, compte de résultats et annexes)
Opinion sur les comptes annuels sur la base de l'audit : certifiés réguliers et sincères au regard des règles et principes comptables français.
Justification des appréciations :
- Rapports sur les conventions règlementées :
Avec le Groupement Employeurs – dépôt de garantie (2 mois de salaires chargés lors d'un recours à des salariés du GE) – avance financière non rémunérée de 5044 euros et un montant des prestations pour l'année 2015 s'élevant à 123 635 euros.
Avec « Amis du Plein Air – Guerlédan » - : facturation pour un montant de 25 667 euros

Vote du rapport financier

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

En accord avec le Conseil d'Administration, le trésorier propose d'affecter notre résultat net comptable 2015 au fonds associatif.

Vote pour l'affectation du résultat de 8 557 euros :

Contre : 0 Abstention : 0 **Adopté à l'unanimité**

Réforme territoriale et modifications des statuts engendrées

Géraldine Le Masson et Cathy Neveu présentent les travaux en cours sur les modifications des statuts et règlement intérieur de la Ligue de Bretagne qui seront proposés lors d'une AG en octobre/novembre 2016, et ce que cela impacte. Les statuts de la ligue sont une déclinaison de la politique fédérale et une opportunité pour revisiter les objectifs et l'organisation territoriale.

Intervention de Marie-Christine Biojout, déléguée fédérale : beaucoup de travail engagé entre les ligues, les comités et la Fédération pour mettre en place des textes adaptés aux réalités des territoires et dans l'intérêt du handball français. D'autres fédérations interrogent le handball car nous sommes en avance par rapport à d'autres sports.

Question Didier Hauchard - CS Betton handball : tous les comités ne sont pas à l'unisson par rapport aux élections, puisque le comité 35 prévoit une AG électorale dans les 15 jours qui suivent : comment cela va-t-il se passer ensuite ? Faudra-t-il réélire un CA en 2017 ?

Réponse Cathy Neveu : le comité 35 devra revoir ses statuts et proposer les modifications comme les 3 autres comités bretons et la ligue, mais il ne faut pas confondre modification des statuts et élections : les membres élus en juin 2016 le seront pour 4 ans (jusqu'en 2020), par contre la cohérence territoriale est imposée et voulue par la Fédération, c'est l'objet de la réunion des 5 structures bretonnes fin juin 2016. Le comité 35 n'organisera pas de nouvelles élections en février 2017.

Marie-Christine Biojout complète les propos en expliquant le choix de février 2017 : c'est une dérogation accordée par le comité olympique et l'Etat pour organiser les élections après le Mondial afin que les équipes en place perdurent jusqu'au Mondial. La date butoir c'est février 2017, mais que les élections du comité 35 se fassent en juin 2016 n'est pas une problématique, par contre ses nouveaux statuts devront être adaptés à ce qui vient de vous être présenté par Géraldine Le Masson et Cathy Neveu.

Jean-Yves Caer rappelle que lors de l'ouverture de cette AG il a précisé que le « travail ensemble » était primordial. Au-delà des problèmes d'élections, il va falloir que toutes les structures bretonnes fonctionnent de concert pour une cohérence et pour le bien vivre ensemble : c'est le message qu'il souhaite faire passer.

Mondial 2017 :

Présentation par Eric Ribaut, vice-président de la LBHB en 3 points :

I - Informations générales – informations CLES :

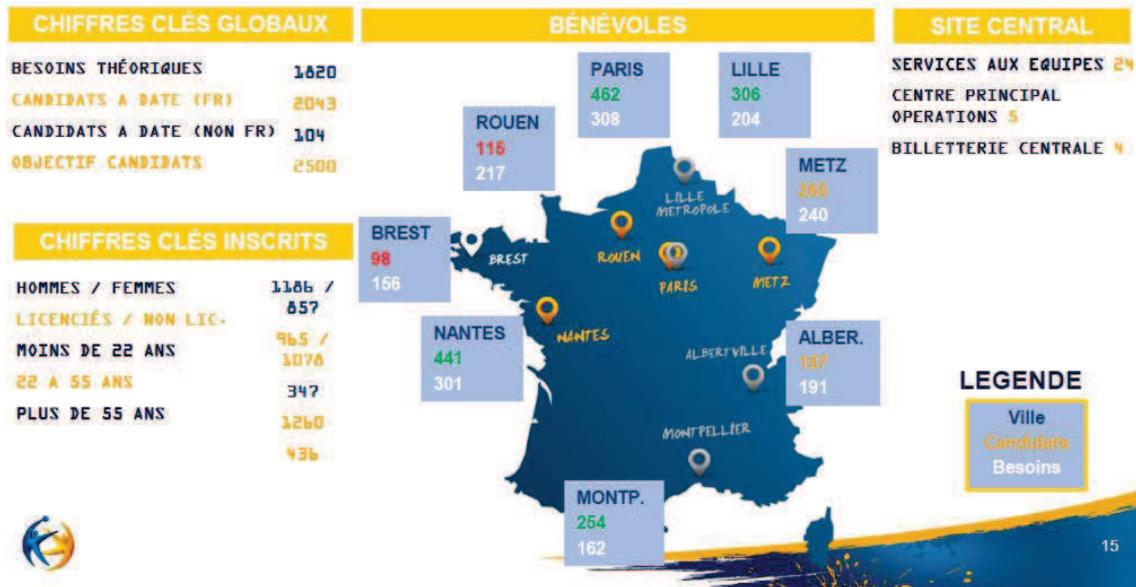
- La France tenante du titre
- Les dates : du 11 au 29 janvier 2017
- 24 équipes / 400 joueurs
- 84 matchs
- 8 territoires hôtes
- + 500 spectateurs potentiels
- 1820 bénévoles

Actuellement 11 équipes qualifiées et 13 à venir (tournois de qualification)

Tirage au sort le 23 juin à l'Hôtel de Ville de Paris.

Le programme des bénévoles :

A DATE



II – Zoom sur Brest

8 équipes qui se disputeront en 3 jours « La Coupe du Président » (17 à 24^{ème} place)

Yann Le Moine (CTF) a été retenu directeur du site, et sera accompagné d'un collaborateur désigné par le comité central. Ce sont tous les 2 des professionnels.

III – Les animations périphériques nationales et territoriales

Introduction par Sylvie le Vigouroux, qui remercie les salariés Développement des comités et de la Ligue, ainsi que les élus qui animent ce secteur.

Présentation Benjamin Chatard, chargé de développement Ligue : 2 objectifs

- la promotion du Mondial 2017 en France et plus particulièrement en Bretagne pour remplir le Brest Arena sur 3 jours.

- 2^{ème} objectif qui a long terme est peut être encore plus important pour nous : le développement de notre discipline. 2 niveaux « animations périphériques » à l'échelle nationale et à l'échelle territoriale : retrouvez toutes ces informations en vous rendant sur le site de la Ligue de Bretagne de handball ou en cliquant sur le lien ci-après : [mondial 2017 Brest](#)

Euro féminin 2018 :

La France accueillera pour la première fois un championnat d'Europe, le vice-président Eric Ribaut présente le logo choisit hier et évoque les 7 objectifs prioritaires. La Bretagne se voit confier une poule du tour préliminaire



La réforme de l'arbitrage

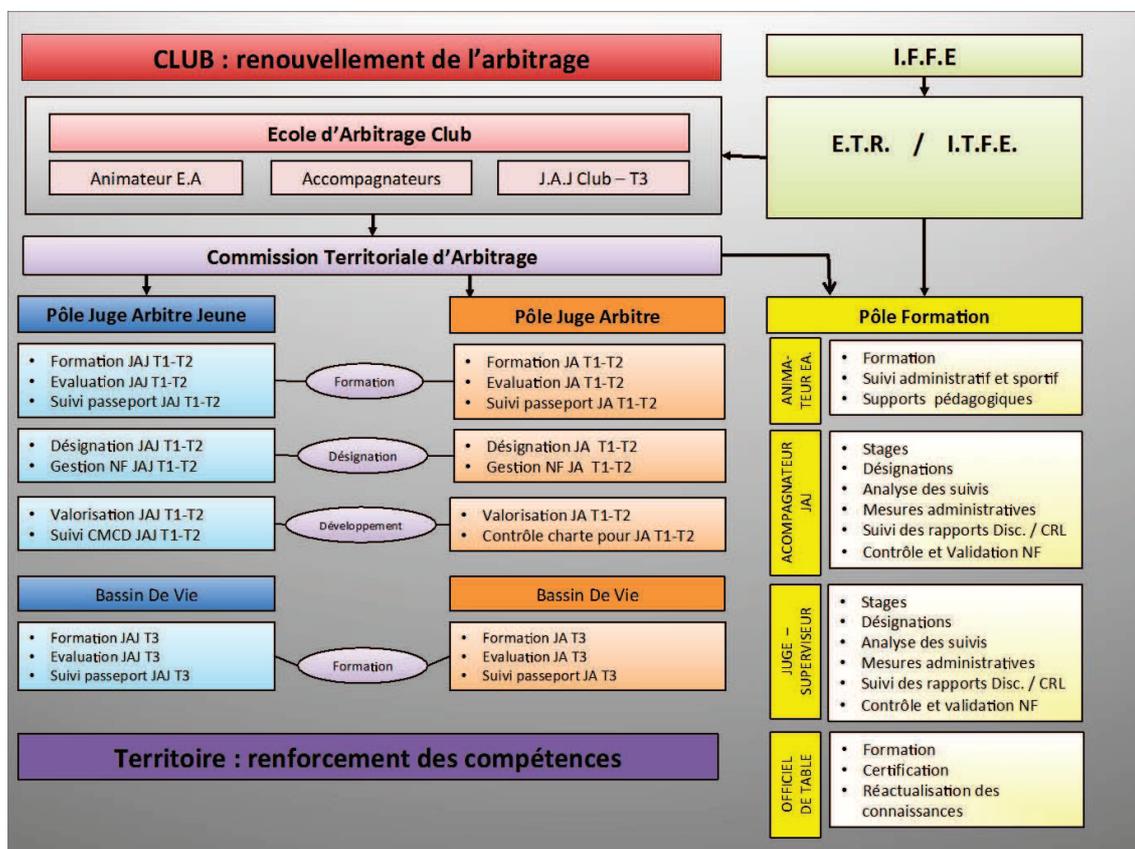
Présentation par Raymond Le Grand, président de la Commission régionale d'Arbitrage du projet voté en AG Fédérale d'Avril 2016. L'échéancier retenu pour la Bretagne : septembre 2018 (la saison 2017-2018 étant consacrée à la Formation des formateurs)

Mathieu Jouan intervient pour résumer le projet de la Fédération :

- un club = une Ecole d'arbitrage
- un réseau d'arbitres « territorial » en tout cas attaché au Territoire, avec des niveaux de désignations différents
- une implication forte de l'ETR, pour déployer ces formations à venir et les accompagnements nécessaires
- plus d'arbitres dans le cadre de la CMCD

Il invite Ali Kada, CTS, à compléter ses propos : 3 enjeux majeurs

- meilleure lisibilité dans le parcours de formation de l'arbitre
- clé de répartition des champs d'interventions (club – entité territoriale – Institut de Formation)
- adaptation aux compétitions : l'arbitrage au service des compétitions.



Priorité fédérale : une direction de l'arbitrage au sein de la fédération, avec une personne identifiée pour piloter le projet

Mathieu Mouze (Baud HB) : l'intérêt de la licence territoriale pour les juges arbitres adultes ? Pourquoi extraire des gens des clubs pour les mettre dans un pôle territorial ?

Réponse : volonté de la commission centrale de l'arbitrage, redynamiser la formation des arbitres, éviter des dérives constatées par certaines ligues ces dernières années, harmoniser.

Intervention Raymond Le Grand : le travail des Ecoles d'arbitrage appartient aux clubs, que cela devienne une logique dans les clubs de parler de la formation des juges arbitres jeunes : aujourd'hui on est loin du compte.

Gilbert Unternaehrer, responsable formation JAJ et membre de la CCA : le projet d'arbitrage est devenu le plan de l'arbitrage. Il est la disposition des clubs et prêt à les aider : ne pas hésiter à le contacter.

Marie-Laure Pichon (Ploudaniel HB) : y aura-t-il une reconnaissance des Ecoles d'arbitrage mutualisée entre clubs ?

Réponse : tout est à construire avec les clubs. La CCA favorable à la mutualisation.

Didier Hauchard (CS Betton) : avoir un cahier des charges rapidement pour intégrer ces nouvelles orientations et se structurer en amont et ne pas subir les choses qui seront mises en place, pouvoir anticiper : septembre 2018 semble la bonne échéance.

Si on sort les arbitres adultes du cadre « club, aurons-nous les ressources suffisantes pour encadrer nos JAJ ?

Raymond Le Grand : la trame vous a été présentée, pour ce qui va être mis en place sur le territoire : ce sera avec votre concours.

Laurent Alperin (HBC Plérin) : les arbitres T1 T2 auront une licence territoriale, et devront donc prendre une licence blanche dans leur club. Or la licence blanche n'est pas gratuite !

M lannuzel (Côtes des légendes HB) : développement des JAJ, c'est très bien mais ne pas assassiner les clubs avec des quotas. Et enfin les accompagnateurs des JAJ ne seront plus à la salle pour assurer le déroulement d'un match. Et puisqu'il existe une Ecole des Jeunes Arbitres, pourquoi n'existe-t-il pas une Ecole des Jeunes Entraîneurs ?

Les 5 nouvelles règles de l'arbitrage :

- Gardien de but en tant que joueur de champ
- Joueur blessé recevant des soins médicaux
- Le jeu passif : 6 passes pour tirer au but
- Faute intentionnelle dans les dernières secondes
- Le carton bleu : indique qu'il y aura un rapport d'arbitre de fait

Les labels

Les Labels Ecole d'arbitrage - 9 clubs ont obtenus le label OR : AL Trébeurden, Lesneven HB, Loc Maria HB, US Liffré, ES Redon, ES Plescop, Hennebont HB, Pays Auray HB, HB Pays Vannes.

Les Labels Ecole de handball : AL Loudéac, ALS Plouagat, AL Trébeurden, AC La Motte, Brest HB, Lesneven HB, US Châteauneuf du Faou, HB Douarnenez, Elorn HB, ST Plabennec, Plouvorn HB, SYTEM HB, Locmaria HB, Pont Iroise HB, Plougouvelin HB, AL Cancale, AGL Fougères, ES Redon, CJF St Malo, La Vitréenne, ASC Maure de Bretagne, Lanester Hb, Stiren Languidic HB, HBC Rhuys, Pays Auray HB, H Pays de Vannes, Kleg-Pondi HB.

Récompenses

Félicitations au club de Brest Bretagne Handball pour ce parcours historique : accession en LFH, vainqueur de la Coupe de France et qualifié pour la Coupe d'Europe. Serge Bonnamour est invité à monter à la tribune. Présentation du Film et discours de Serge Bonnamour.

Coupe de Bretagne : les récompenses ont été remises fin mai.

Championnats Régionaux :

PRENATIONALE MASCULINE	ES PLESCOP HB (<i>accède en N3M</i>)
EXCELLENCE MASCULINE	ELORN HB
HONNEUR MASCULIN	BROCELI'HAND
PRENATIONALE FEMININE	PAYS D'AURAY HB (<i>accède en N3F</i>)
EXCELLENCE FEMININE	CPB RENNES
HONNEUR FEMININ	ENT TAULE CARANTEC MORLAIX
REGIONALE -17 MASCULINS	CESSON RENNES METROPOLE HB
REGIONALE -17 FEMININS	ENT CPB RENNES CHANTEPIE
REGIONALE -15 MASCULINS	CESSON RENNES METROPOLE HB
REGIONALE -15 FEMININS	ENT PLOUGAR BODILIS PLOUGOURVEST LANDIVISIAU

Médailles REGIONALES

Bronze

HERRY Yann	Membre du Comité Directeur 22
PROGEAS Laurent	Membre du Comité Directeur 22
MONOT Marc	Président ETD 29
COZ Jacqueline	secrétaire administrative 29
MANTES Olivier	Entraîneur RMH St Grégoire N1F
AUBRY Yves	Président du club Retiers, Pays de la Roche aux fées
LE SAGE Evelyne	Trésorière comité 56
SANNIER Chrystel	présidente COC 56
METAYER Christophe	président du club ES PLESCOP
ANDRIEUX Martine	membre C° Régionale Litiges et Réclamation
MESCOFF Jean-Michel	membre C° Régionale Organisation des Compétitions

Argent

ABHERVE Michèle	dirigeante de Lesneven-Le Folgoët HB – ex-pdte ETD29
JOLIVET Pierre	membre C° Discipline 35
PERISIC Mirko	Conseiller technique Sportif
KADA Ali	Conseiller technique Sportif

Or

VAUTRIN Bruno	Arbitre régional
LE HOUEDÉC Jacques	Président CDA 56
POLLIE Valérie	Présidente C° Qualification et CMCD
LE GENDRE Gérard	Vice-président C° Régionale de Discipline
LE LAN Pascal	Président de la COC Régionale

RECOMPENSES FEDERALES :

BRONZE

BONNAMOUR Serge	Dirigeant Brest Bretagne HB
LE LAN Pascal	Président COC Régionale

OR

GUEGAN Christophe	membre C° Régionale Médicale
NEVEU Cathy	membre C° Nationale Statuts et Règlements

Projet de refonte des championnats régionaux

Evolution du quorum : 144 clubs, représentant 707 voix

La COC, l'ETR et le CRA ont travaillé ensemble sur les calendriers, les formes de jeux et les catégories d'âges : présentation par Pascal Le Lan et Ali Kada - CTS

US Liffré (Annie Gautier) : quel est le devenir des clubs en conventions jeunes (-16 filles). Les clubs en partenariat ont travaillé sur 3 ans avec un effectif le permettant. Que fait-on des jeunes nées en 2002 (qui auraient joué en -17 région, mais qui, au vu de la réforme, ne pourront pas jouer en -18 ?

Retiers HB (Yves Aubry) : même souci que le club d'US Liffré mais en -16 masculin. Peur de perdre ces jeunes.

Kleg-Pondi (Dominique Corronc) : accession -18 Filles en excellence, ne va-t-on pas démotiver ces jeunes quand elles vont se retrouver face à des joueuses plus expérimentées et dont la morphologie n'est pas la même.

COBSE HB (?) : rejoint les observations des clubs qui viennent de s'exprimer : c'est dommage pour le travail effectué en amont. Le projet devrait être applicable que dans un an pour donner du temps aux clubs de s'organiser.

Club ? : satisfait de l'évolution proposée, alignement des catégories d'âges garçon et fille : c'est excellent.

Réponses : les problèmes évoqués sont au cœur des réflexions du groupe de travail. Les cas soulevés en AG, sont les cas de joueurs isolés. Pour les joueurs des ententes : cela pose le problème de la saison prochaine. La règle proposée est une règle à vocation de protection des jeunes athlètes. Ce qui est défavorable cette année, sera favorable l'année d'après.

Intervention Mirko Périscic : les meilleurs joueurs des moins de 15 joueront en moins de 15 : n'ayant pas de surclassement, ce sera un championnat de très bon niveau. Les faits particuliers vous empêchent de voir la philosophie du cadre général. Le fait que ce soit aligné sur les années d'âges scolaires, sera une véritable amélioration et facilitera la gestion des groupes au sein des clubs au quotidien.

Vote : Contre = 65

Abstention : 11

Pour = 631

Adopté à la majorité.

Vœu club :

Vœu déposé par le PL Lambézellec et Loc Maria HB concernant l'article 25.2.8 (conventions) : le CA a émis un avis favorable au vœu des clubs : proposition la liste de dirigeants passe de 20 noms possibles à 30 noms.

Vœu adopté à l'unanimité.

Budget Prévisionnel 2016 et tarifs 2015/2016

Le conseil d'administration de la ligue propose une adaptation par rapport à la nouvelle grille de la Fédération avec remise sur les jeunes (remise de 50% sur la part régionale des -9 et des -8 ans et remise de 60% sur la part des -7ans)

US Châteauneuf du Faou (Marie-Christine Piriou) : pourquoi le club quitté ne reçoit pas une part du droit de mutation (quitte à augmenter le montant de la mutation pour que le club quitté perçoive une part à réinvestir dans la formation de nouveaux jeunes joueurs)?

Les droits de formation existent : il concerne les élèves des Pôles.

Possibilité de déposer un vœu dans ce sens pour étendre aux autres mutations, avec le financement adéquat pour une future AG, même si cela semble très compliqué à mettre en place.

La Vitréenne HB (Michel Givry) : ne peut-on pas étendre les droits de formation aux élèves des CLES ? l'ETR incitant largement ces jeunes à évoluer à un niveau supérieur, donc à muter. Le club envisage de déposer un vœu dans ce sens pour l'AG prochaine.

Lanester HB (Claude Le Padellec) : le prix des licences, pourquoi le nouveau fonctionnement Gesthand ne se traduit pas par une baisse des prix des licences ?

Réponse : la ligue a baissé les redevances secrétariat et courrier. Le travail du personnel administratif n'a pas diminué pour autant c'est une fausse idée : il n'y a pas de baisse de charge, le personnel administratif a autant de travail, le lancement de Gesthand a été aussi très compliqué pour les salariés de la ligue qui se sont tenus le plus possible à la disposition des clubs pour les accompagner dans ce nouveau fonctionnement. Ce fonctionnement nécessite encore des CDD pour satisfaire les clubs et avoir des délais de qualifications raisonnables. Penser que le prix de la licence ne concerne que le fonctionnement administratif est « restrictif ». Le prix de la licence permet aussi et surtout à financer des projets, dont la professionnalisation et les services aux clubs (formations gratuites IFOHB, ...).

Vote du budget et des tarifs : Contre = 22 Abstention = 32 Pour = 653

Adopté à la majorité.

Interventions

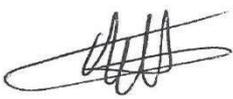
Marie-Christine Biojout remercie les délégués des clubs et de la ligue pour cette AG qui s'est bien passée. Elle revient sur le projet de l'Arbitrage : c'est un projet qui sera travaillé avec vous, les comités et la ligue. Il devra naître à l'horizon de septembre 2018.

Matthieu Jouan remercie l'ensemble des salariés ayant travaillé sur cette AG, les bénévoles qui ont permis cette organisation et le club de AL Loudéac.

Mot de clôture par le président

Le président Jean-Yves Caer remet un présent à Marie-Christine Biojout et au président du club AL Loudéac. Il conclut l'AG en souhaitant à tous un bon retour et un bel été. Bonnes vacances

MATHIEU JOUAN



Secrétaire général

JEAN-YVES CAER



Président

PV 60ème AG – PONTIVY 4 novembre 2016 - Palais des Congrès

Le Secrétaire Général Matthieu Jouan souhaite la bienvenue aux représentants des clubs et invite les présidents des comités bretons à rejoindre la tribune. Il passe la parole à Jean-Yves Caer, président de la LBHB.

Le président remercie les délégués présents. Il annonce les quorums, permettant l'ouverture des AG :

- Ligue : 114 clubs présents sur 162 – représentant 541 voix sur 762
- Comité 22 : 24 clubs sur 33 – 90 voix sur 119
- Comité 29 : 41 clubs sur 57 – 207 voix sur 282
- Comité 35 : 22 clubs sur 38 – 124 voix sur 199
- Comité 56 : 27 clubs sur 34 – 120 voix sur 162

Allocution du Président de la Ligue de Bretagne :

Avant de présenter le déroulement de cette soirée, Jean-Yves Caër remercie la municipalité de Pontivy pour la mise à disposition de cet espace et ces installations, il remercie également le club de Kleg-Pondi qui nous a aidé dans l'organisation de cette AG et enfin tous les clubs qui ont fait le déplacement un vendredi soir.

Le Territoire a fait le choix de convoquer les assemblées Générales des 5 structures (ligue et comités), sur un lieu unique, pour l'approbation des nouveaux statuts et Règlement Intérieur de chacun d'entre elles. Il rappelle que les statuts doivent être en harmonie avec les directives ministérielles et fédérales, et s'appliqueront pour les futures élections.

Chaque club votera 4 fois : 2 votes pour son comité d'appartenance (modifications des statuts et Règlement Intérieur du département), et 2 votes pour la Ligue (modification des Statuts et modification du Règlement intérieur).

Le président propose que l'on passe à la présentation, aux questions et enfin aux votes. L'assemblée se clôturera par un moment de convivialité.

Le Secrétaire Général Mathieu Jouan reprend la parole, il remercie la Fédération Française qui a bien voulu mettre à notre disposition les boitiers (zappettes) pour les votes électroniques. C'est un équipement onéreux et c'est la première fois que ce matériel est utilisé par une ligue. Il va nous permettre d'obtenir rapidement les résultats des votes, et d'enchaîner les différents votes.

L'ordre du jour : présentation de l'organisation territoriale, puis chaque comité présentera ses Statuts et Règlement Intérieur. A la fin de chaque présentation, les clubs concernés (et uniquement ceux-là) pourront poser des questions, puis nous procéderons aux votes.

L'ensemble des documents qui sont soumis aux votes, ont été validés par la Commission nationale des Statuts et de la Règlementation de la Fédération. Ils devaient correspondre à un cadre fixé par la FFHB.

PRESENTATION DE L'ORGANISATION TERRITORIALE :

RAPPEL

- Les statuts de la ligue et des comités sont une déclinaison de la politique fédérale et une opportunité pour revisiter les objectifs et l'organisation territoriale,
- Le territoire est un concept réunissant la ligue et les comités,
- Il existe 3 impositions fédérales, qui sont les critères de compatibilité

Première imposition : un CA composé

- D'un comité directeur majoritaire élu au scrutin de liste
- De représentants de territoires (départements, bassins de pratique...), élus au scrutin uninominal
- Et/ou d'acteurs du HB selon des collèges, élus au scrutin uninominal

Deuxième imposition : l'égalité des sexes (Lorsque la proportion de licenciés est supérieure ou égale à 25%, une proportion de 40% des sièges pour les personnes des 2 sexes)

Troisième imposition : une gouvernance territoriale, fondée sur des commissions territoriales.

LA COMPATIBILITE AVEC LA FFHB :

- Respect du fonctionnement démocratique
- Transparence de gestion
- CA élu selon le dispositif fédéral
- 1 gouvernance territoriale, définie collégalement entre les 5 structures et adoptée aux AG de ces 5 structures,
- 1 ETR qui pilote les 4 schémas (Excellence sportive, Formation et Emploi, Développement, organisation des compétitions avec la COC)
- Des C° territoriales avec pour missions de créer des bassins (de fonctionnement et de pratique)

AG GENERALE DE LA LIGUE DE BRETAGNE MODIFICATION DES STATUTS ET DU REGLEMENT INTERIEUR

Evolution du quorum : 149 clubs présents, représentant 725 voix

LES STATUTS DE LA LBHB:

Des changements nécessaires et incontournables dans les Statuts, et en particuliers :

- Dans l'objet de la Ligue, inscrire l'Institut territorial de Formation comme une contribution à la mise en œuvre du développement du handball sur le territoire (article 1 point 4 des statuts- page 3)
- Préciser que le fonctionnement est défini par des commissions territoriales (article 22 page 13 des statuts – et articles 19 à 27 du RI)
- Préciser la composition du conseil d'administration (article 10 et 11 des statuts – page 7 et 8 ; et article 5 du RI, pages 4 à 7)
- Des précisions à apporter ou manquantes sur les statuts précédents, telles que :
- La contribution des associations affiliées (cotisations annuelles, paiement de la part licence, les droits d'engagement...)
- La surveillance des opérations électorales
- Le remplacement d'un membre en cas de poste vacant

Un fait marquant: La suppression du Bureau Territorial, qui n'a plus lieu d'être (Le CODIR étant élargi à quatre représentants de comité)

LE REGLEMENT INTERIEUR:

Le Règlement intérieur quant à lui, doit préciser les élections et le mode opératoire :

- Du scrutin de liste : liste entière, majoritaire à 1 tour, avec un projet (nul ne peut être candidat sur plus d'une liste)
- Du scrutin uninominal : précisions sur le dépôt de candidature (indications obligatoires, collège dans lequel on est candidat...)

LE RI précise également :

- La surveillance des opérations électorales

- Les modalités d'élections du président(e), BD, présidents (es) C° Territoriales
- Les rôles et missions du BD, des commissions territoriales

Il rappelle les compétences et expertises de l'ETR,

VOTES

Modification des STATUTS LBHB :

VOTES EXPRIMES	142 clubs	671	100%	ADOPTE A LA MAJORITE DES VOTES EXPRIMES
POUR		556	83%	
CONTRE		46	7%	
ABSTENTION		69	10%	

Modification du REGLEMENT INTERIEUR LBHB :

VOTES EXPRIMES	142 clubs	671	100%	ADOPTE A LA MAJORITE DES VOTES EXPRIMES
POUR		541	81%	
CONTRE		46	7%	
ABSTENTION		84	12%	

CLOTURE AG

Les présidents des comités, le président de la ligue remercient tous les représentants des clubs et les invitent au cocktail dinatoire qui suit offert par les 5 structures.

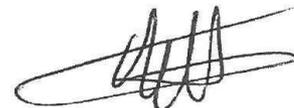
Bon retour et vous tous.

Jean-Yves CAER

Mathieu JOUAN



Président LBHB



Secrétaire Général LBHB

ELECTIONS

Membres élus au scrutin de liste

Dix-sept (17) membres sont élus au Conseil d'Administration de la Ligue au scrutin de liste, **majoritaire à un tour.**

Handball Bretagne Horizon 2020, les clubs dans le rond central	Pour le Handball breton, Agir avec les clubs
<p>« les clubs dans le rond central » est la réflexion d'une liste de femmes et d'hommes animés par l'intérêt général et le service aux clubs.</p> <p style="text-align: center;"><i>Lire la suite ...</i></p> <p>Retrouvez plus d'informations sur la composition de la liste et le projet sur les liens ci-dessous</p> <p>► Composition de la liste ► Projet</p>	<p>L'équipe qui porte ce projet est composée de femmes et d'hommes de terrain, investis dans leur club en qualité de dirigeant, d'arbitre ou d'entraîneur.</p> <p style="text-align: center;"><i>Lire la suite ...</i></p> <p>Retrouvez plus d'informations sur la composition de la liste et le projet sur les liens ci-dessous</p> <p>► Composition de la liste ► Projet</p>

Autres membres :

Collèges départementaux :

Huit (8) autres membres du conseil d'administration sont élus par collège départemental, au scrutin binominal majoritaire à un tour,

Les différents collèges départementaux sont les suivants :

- 1) Comité Départemental des Côtes d'Armor : deux (2) membres, un (1) de chaque sexe
 - 2) Comité Départemental du Finistère : deux (2) membres, un (1) de chaque sexe ;
 - 3) Comité Départemental de l'Ille et Vilaine : deux (2) membres, un (1) de chaque sexe ;
 - 4) Comité Départemental du Morbihan : deux (2) membres, un (1) de chaque sexe ;
- Le vote s'effectue par collège départemental

LES CANDIDATS :

COLLEGE :	binôme	
	Femme	Homme
Côtes d'Armor	Laurence Le Bon	Bernard Drouère
Finistère	Nathalie le Breton	Gérard Cantin
Ille et Vilaine	Lydia Battmann	Philippe Lorvellec
Morbihan	Carole Brazidec	Franck Buhé

Collège Jeunes dirigeants: 2 postes - pas de candidats – élection à prévoir à la prochaine AG

Collège Professionnel: deux membres (un de chaque sexe)

Pas de candidate : élection à prévoir à la prochaine AG

2 candidats masculins: le candidat obtenant le plus de voix sera élu

Retrouvez les candidats en cliquant [ici](#)

PAUSE REPAS



Reprise des travaux :

- Proclamation des résultats
- Réunion du nouveau conseil d'administration

DESIGNATION par l'Assemblée Générale de la LBHB des 2 CANDIDATS (un homme et une femme) à un poste au Conseil d'Administration Fédéral :

Le quorum doit être effectif au moment du vote, ainsi si le quorum n'est pas respecté lors de cette dernière élection, il n'y aura pas de représentant du territoire breton proposé au CA fédéral.